
Erratum

Décision 6950, 8 juin 1999

Gazette officielle du Québec, 21 juillet 1999, 131^e année, numéro 29, Partie 2, page 3115.

Au premier paragraphe de l'avis d'approbation, il faut lire «20 novembre 1998» au lieu de «29 janvier 1999».

À l'article 2 du Règlement sur une contribution spéciale des producteurs d'oeufs de consommation pour payer les frais d'utilisation d'une partie de la réserve de quota, il faut lire «1^{er} juillet» au lieu de «1^{er} juin».

Le secrétaire,
CLAUDE RÉGNIER

32927